

2007/8582 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 82 381 € POUR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'ESPACES PUBLICS MULTIMEDIA "INTERNET POUR TOUS" DANS LE CADRE DU PROGRAMME LYONNAIS POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION - PLSI (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - PROGRAMME LYONNAIS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon a mis en place depuis 2002 une politique volontariste de développement de centre multimédia de proximité sur l'ensemble de son territoire afin de lutter contre les fractures numériques et permettre à l'ensemble de son tissu associatif de s'équiper en matériel offrant la possibilité de développer l'ensemble des activités de la structure concernée. Cette politique « d'accès à l'internet pour tous » couvre aujourd'hui la plus grande partie du territoire lyonnais.

Suite aux recensements de l'offre en matière d'accès à l'internet sur la ville (Guide des lieux d'accès 2004 et 2006) il apparait que certaines zones de la ville de Lyon ne sont pas encore couvertes (déficit de centre public multimédia) et que les besoins exprimés par les usagers sont de plus en plus spécifiques et demandent le développement d'approche plus spécialisée ainsi qu'une orientation des publics en réseau.

Ainsi, le développement actuel de centre multimédia de proximité répond à une double approche de la collectivité :

- Premièrement : couvrir les zones encore absentes par des dispositifs de proximité.

- Deuxièmement : soutenir le développement de centres multimédia spécialisés sur une thématique (santé, culture, musique etc.)

Nous vous proposons ainsi d'affecter plusieurs subventions d'investissement destinées à la création de centres multimédia de proximité (Espace Public Numérique) dans les structures suivantes :

- Maison de l'Education : subvention de 5 300 € pour le financement d'atelier informatique parent/enfant dont un équipement multimédia permettant le développement de l'activité périscolaire de l'Association.

- Association les Amis de Notre-Dame de Bon Secours : subvention de 3 000 € pour le financement d'un équipement multimédia mobile

permettant aux usagers d'être initié à l'informatique et au multimédia ainsi qu'à maintenir le contact avec leur environnement.

- MJC Perrache : subvention de 15 000 € pour le financement de création d'un espace public numérique.

- Maison de Quartier du 3^e : subvention de 10 800 € pour le financement de la création d'un équipement multimédia (mobile) à disposition de l'ensemble des associations utilisant la maison de quartier et permettant la mise en place d'accès libre à l'internet.

- Association l'Oasis sans Souci : subvention de 7 281 € pour le financement de la création d'un équipement multimédia.

- MJC Montchat : subvention de 10 000 € pour le financement du Renouveau du matériel multimédia et l'évolution du programme d'activité vers celui d'un espace public numérique.

- CFS Section Champvert : subvention de 1 000 € pour le financement d'un équipement multimédia de proximité.

- Association Renaissance du Vieux Lyon : subvention de 8 000 € pour le financement de la mise en place d'un espace public numérique.

- MJC Saint Just : subvention de 10 000 € pour le financement de la création d'un espace public numérique.

- Association "Les Amis de Guignols" : subvention de 4 000 € pour le financement de l'équipement multimédia permettant la projection, la diffusion et la conservation de l'ensemble des conférences de l'Association.

- Association Rhône Emploi Nouveau du 9^e : subvention de 8 000 € pour le financement de la deuxième tranche du Centre Ressource Multimédia des Seniors.

Le montant total des financements pour l'équipement de l'ensemble des structures concernées s'élève à 82 381 €.

Chaque association percevra la subvention prévue selon les modalités de versement :

- un acompte de 50 % sera versé début 2008 au vu du devis détaillé,

- le solde de la subvention sera versé au vu des factures acquittées. »

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel MM. Pelaez et Broliquier ne prennent pas part au vote ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1- Les subventions d'investissement d'un montant total de 82 381 € sont allouées aux associations ci-après :

- Maison de l'Education située 31 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1^{er} : subvention de 5 300 € pour le financement d'atelier informatique parent/enfant dont un équipement multimédia permettant le développement de l'activité périscolaire de l'Association.

- Association les Amis de Notre-Dame de Bon Secours située 6 rue St François d'Assise à Lyon 1^{er} : subvention de 3 000 € pour le financement d'un équipement multimédia mobile permettant aux usagers d'être initié à l'informatique et au multimédia ainsi qu'à maintenir le contact avec leur environnement.

- MJC Perrache située cours de Verdun à Lyon 2^e : subvention de 15 000 € pour le financement de création d'un espace public numérique.

- Maison de Quartier du 3^e située 263 rue Paul Bert à Lyon 3^e : subvention de 10 800 € pour le financement de la création d'un équipement multimédia (mobile) à disposition de l'ensemble des associations utilisant la maison de quartier et permettant la mise en place d'accès libre à l'internet.

- Association l'Oasis sans Souci située située 8 rue St Théodore à Lyon 3^e : subvention de 7 281 € pour le financement de la création d'un équipement multimédia.

- MJC Montchat située 16 rue Bonnand à Lyon 3^e : subvention de 10 000 € pour le financement du Renouveau du matériel multimédia et l'évolution du programme d'activité vers celui d'un espace public numérique.

- CFS Section Champvert situé 38 rue des Sœurs Janin à Lyon 5^e : subvention de 1 000 € pour le financement d'un équipement multimédia de proximité.

- Association Renaissance du Vieux Lyon située 50 rue Saint Jean à Lyon 5^e : subvention de 8 000 € pour le financement de la mise en place d'un espace public numérique.

- MJC Saint Just située 47 rue des Farges à Lyon 5^e : subvention de 10 000 € pour le financement de la création d'un espace public numérique.

- Association "Les Amis de Guignols" située 1 place du Petit Collège à Lyon 5^e : subvention de 4 000 € pour le financement de l'équipement multimédia permettant la projection, la diffusion et la conservation de l'ensemble des conférences de l'association.

- Association Rhône Emploi Nouveau du 9^e située 14 rue Gorge de Loup à Lyon 9^e : subvention de 8 000 € pour le financement de la deuxième tranche du Centre Ressource Multimédia des Seniors.

2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 pour un montant total de 82 381 € au programme : PLSI ; opération PLSI01 – accès internet pour tous, nature comptable : 2042 ; fonctions : 422 (autres activités pour les jeunes), 523 (actions en faveur des personnes en difficultés) et 95 (aide au tourisme); après transfert de 92 381 € de l'opération 60021729, programme 14, ramenant l'AP 2003-322 de 1 422 839 € à 1 330 458 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P.A. MUET